



ÉVÉNEMENTS

MAISON AGES ET VIE

La première maison Ages et Vie de Dieue-sur-Meuse, ouverte le **28 avril 2021**, accueille actuellement 5 résidents et 2 entrées sont prévues fin juillet. La majorité des résidents est originaire de villages alentours. Or, les personnes habitant la commune ou ayant de la famille vivant à Dieue sont prioritaires. **L'inauguration de la deuxième maison Ages et Vie aura lieu en août 2021.** La capacité totale de la structure pour personnes âgées est de 20 résidents, dont 2 couples. Un accueil temporaire est possible, en fonction des disponibilités.

3 salariées travaillent au sein d'Ages et Vie :

- **Lindsay LOUPMON**, responsable de maison, originaire de Verdun ;
- **Anne LAMULLE**, responsable de maison adjointe, vivant à Dieue ;
- **Maude LEFEBVRE**, auxiliaire de vie, habitant à Ancemont.

3 auxiliaires de vie prendront leurs fonctions au mois d'août : **Laura HORNE**, **Karine LESKO** et **Carole CAURIER**, vivant respectivement à Dugny, Ambly et Dieue.

ÉCHAPPÉES EN MEUSE

Le Département de la Meuse organise sa manifestation sportive et touristique « **Échappées en Meuse** » les **11 et 12 septembre 2021**. Le départ est aux Epichées à Sommedieue. **3 randonnées cyclistes** permettent aux touristes, aux familles et aux sportifs de découvrir le territoire sur des parcours de 28km à 100km. Des **animations** sont mises en place dans les villages où ont lieu des ravitaillements.

MILOMOUV'

Une présence sociale a été assurée par le **réseau MiloMouv'** mercredi 28 juillet au city stade. Logan LEGAY, un éducateur de la **Mission Locale du Nord Meusien**, accompagné de Rachel FAVEAUX, adjointe, sont venus pour **échanger et passer un moment convivial avec les jeunes**. Ils ont partagé le verre de l'amitié et ont participé à une activité sportive.



ACTION SOCIALE

NOUVELLES EMBAUCHES

Pour renforcer son équipe technique, la municipalité a récemment procédé à de nouvelles embauches :

- **Loïc BOURGEOIS** : stagiaire depuis le 1^{er} avril 2021 en tant que responsable du service technique, il s'occupe de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments ;
- **Richard VAUTIER** : embauché le 1^{er} avril pour un contrat de 5H/semaine, il est spécialisé dans les travaux d'électricité et de plomberie ;
- **Nicolas IRIART** : embauché le 2 mai 2021 en contrat aidé de 6 mois de 21H/semaine, il effectue les mêmes missions que le service technique.

La municipalité a également recruté le 1^{er} juillet 2021 une nouvelle chargée de communication, **Myrtille ROUSSEAU**, afin de remplacer **Hadrien FRANCESCHINI**. Il s'agit d'un contrat aidé de 1 an de 30H/semaine. Elle est en charge de la communication et de l'accueil.

JOBS D'ÉTÉ

5 jeunes étudiants, âgés de plus de 18 ans et résidant dans la commune, ont été recrutés pour un **CDD de 2 semaines de 20H/semaine**. Ils réalisent des travaux d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments.

ÉCOLE

La municipalité a offert une **calculatrice spéciale collègue aux 27 élèves de CM2** pour leur entrée en 6^{ème}.

PROJET ATELIER CRÉATIF

L'équipe environnement demande aux volontaires de venir **animer de temps en temps un atelier bois pour créer des silhouettes** (citrouilles, cloches, Père Noël, cœurs...), afin de garnir les massifs du village à l'automne, à Noël et à Pâques, en attendant les fleurs. Contacter Myrtille ROUSSEAU au 03 29 87 61 68.

ASSOCIATIONS

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le Forum des Associations se déroulera le **samedi 28 août 2021**, de 14H00 à 18H00, sur le parvis de l'église et dans le jardin de la Maison de la Musique et des Traditions. Suite à cette manifestation, la **fête foraine** sera inaugurée. Une restauration buvette sera tenue par les associations volontaires. La soirée sera animée par un **orchestre** jusqu'au **mapping vidéo** et un **feu d'artifice** clôturera cette journée.

INFORMATIONS

FRANCE SERVICES

Afin de vous accompagner dans vos démarches administratives, **France Services** effectue des permanences à la Mairie une fois par mois. **Mme PICARD** tiendra la prochaine permanence, le **mardi 3 août 2021**, de 8H30 à 11H30.

CONCILIEUR DE JUSTICE

Un conciliateur de justice, **M. CHALLAN BELVAL**, assure des permanences à la Mairie le 1er et le 3^{ème} mercredi de chaque mois, de 9H00 à 11H00, dans la salle du conseil.

LA POSTE

Les **horaires d'été de La Poste** sont les suivants :
- du lundi au vendredi : de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00 ;
- jeudi : de 10H00 à 12H00 et de 13H30 à 16H00.
La Poste est fermée le samedi.

OBJETS TROUVÉS

Un **doudou**, des **paires de lunettes**, ainsi qu'un **grand nombre d'objets trouvés non réclamés** (clés, parapluie, etc.) attendent leurs propriétaires en mairie.

ENVIRONNEMENT

PLANTATIONS

De **nouveaux massifs** ont été plantés : route des Dames, rond-point des Sirènes, rue du Rattentout. Ils sont composés de charmille, de rosiers, de lavande, de graminées, etc.

INVESTISSEMENTS

URBANISME

Les **bancs** de la route des Dames, de l'aire de jeux rue des Bouvreuils, du lotissement de la Potence, ainsi que ceux situés à l'entrée de Dieue côté Ancemont et derrière la bibliothèque **sont remis en état**.

MATÉRIEL

La commune s'est équipée d'une **nouvelle camionnette**, d'une **tonne à eau** et d'un **tracteur tondeuse performant**, ce qui permet de ne plus faire appel à des entreprises externes pour tondre les pelouses.

BORNE DE RECHARGE

La borne de recharge pour les voitures électriques, installée au 4 route des Dames, a enregistré **82 recharges** sur une période d'un an (du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021). Cela correspond à **145 heures de recharge** et **680 kWh consommés**.

INCIVILITÉS

DÉJECTIONS CANINES

Les **déjections canines sont interdites sur les lieux de passage**, à savoir les trottoirs, à proximité des maisons, les arrêts de bus, les espaces verts... Des **distributeurs de sacs plastiques sont à la disposition des propriétaires** : rue des Pommiers, rue du Rattentout (près de la Poste), route des Dames (près du kebab) et rue du Capitaine Marlin (près de la Mairie).

DISPARITION DE CHATS

Suite à la disparition inexpliquée de nombreux chats, un **signalement à la Gendarmerie** a été fait par le Maire.

Nous vous rappelons que la **maltraitance animale est interdite et punie par la loi**. Selon l'article 8 de la proposition de loi adoptée par les députés le 29 janvier 2021, les peines pour maltraitance s'élèvent à **trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende** si les faits ont entraîné la mort de l'animal.